

40, avenue de Soubise 59130 Lambersart
06.42.02.66.52 cdcdje59@gmail.com
447 702 242 00028

Règlement intérieur des Championnats Scolaires 2022 Phase départementale Collèges et Ecoles

Le Comité Directeur du CDJE 59 met tout en œuvre pour organiser au mieux les Championnats Scolaires Départementaux, cependant, compte-tenu du contexte sanitaire et soumis aux décisions des autorités gouvernementales, ministérielles, préfectorales ou municipales, le CDJE 59 et les clubs organisateurs ne sont pas à l'abri d'une annulation sans préavis si nécessaire. Dans ce cas, les clubs seront informés dans les délais les plus brefs possibles, les éventuels frais engagés ne pourront en aucun cas incomber au CDJE 59.

Pendant la durée des Championnats Scolaires Départementaux deux référents Covid-19 seront désignés (Alexandre Feryn pour le club de Cappelle-la-Grande et Philippe Vaesken pour le club de Marcq et Lys). Ils veilleront au respect des procédures mises en place pendant des championnats et notamment la mise en application des gestes barrières pour assurer la sécurité sanitaire des participants, encadrants, arbitres et organisateurs. Ils évalueront les risques d'exposition, la mise en œuvre des mesures de prévention (marquage au sol, sens de circulation) et de protection (port du masque, respect des gestes barrières).

Article 1 : Organisation

Le Comité Départementale du Jeu d'Échecs du Nord (CDJE 59) organise les Championnats Scolaires Départementaux Collèges et Écoles.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Échecs en 9 rondes. Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.6, se font au Système Suisse intégral. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 15 minutes KO par joueur

Article 4 : Date et lieu des Championnats Scolaires Départementaux

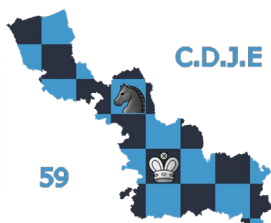
Pour les phases départementales du championnat scolaire "**Écoles**"
19 et 26 janvier 2022 à Cappelle-la-Grande
Palais des arts, 1 rue des Arts ou place Bernard Gouvert, 59180 Cappelle-la-Grande

Pour les phases départementales du championnat scolaire "**Collèges**"
19 et 26 janvier 2022 à Marcq-en-Baroeul
Marcq Institution, Salle Scalbert, 170 rue du collège 59700 Marcq-en-Baroeul

Article 5 : Inscription

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription.
Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.
La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 16 janvier 2022.

Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes



40, avenue de Soubise 59130 Lambersart
06.42.02.66.52 cdcdje59@gmail.com
447 702 242 00028

Pointage les mercredis 19/01 et 26/01 jusque 13h45. Horaires prévisionnels :
Mercredi 19/01 : Ronde 1 à 14h Ronde 2 à 14h45 Ronde 3 à 15h30 Ronde 4 à 16h15 Ronde 5 à 17h
Mercredi 26/01 : Ronde 6 à 14h Ronde 7 à 14h45 Ronde 8 à 15h30 Ronde 9 à 16h15 Remise des Prix : 17h15

Article 7 : Classement

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont dans l'ordre, le Buchholz et le Cumulatif.

Article 8 : Classement par établissement

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points d'une même école ou d'un même collège des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même collège. (Règlement livre F.F.E article 2.3 – J03)

Article 9 : Arbitrage et règles du jeu

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Écoles"
Arbitrages : À confirmer

Pour les phases départementales du championnat scolaire "Collèges"
Arbitrages ; À confirmer

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités). L'article A.4 ainsi que la Directive III s'appliquent pour l'ensemble du tournoi.

Article 10 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 11 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévient l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmet la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

Article 12 : L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

Les arbitres principaux

L'organisateur
CDJE 59